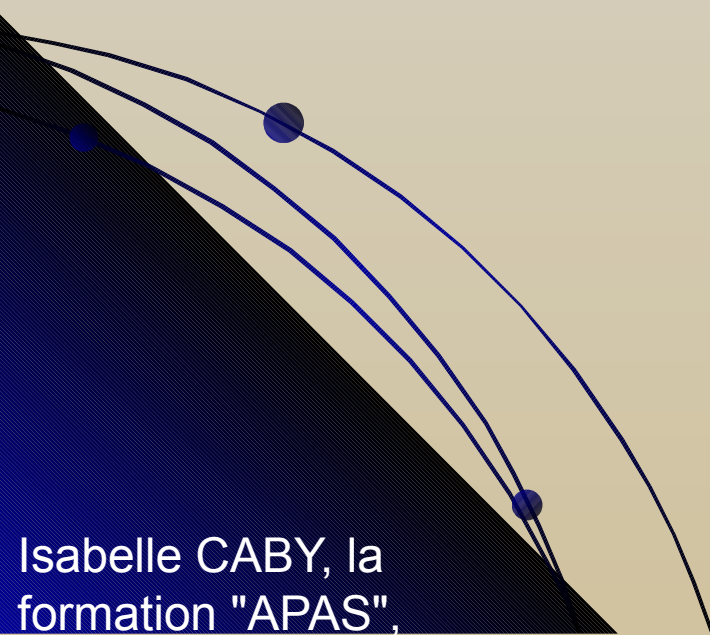


Licence STAPS

Activités Physiques Adaptées et Santé :

« APAS »



Isabelle CABY, la
formation "APAS",



Les diplômes STAPS-Santé :

Une offre de formation diversifiée dans le secteur de l'Activité Physique, de la Santé, du handicap et des déficiences (Ministères Enseignement Supérieur et Santé Jeunesse et Sports)



Evolution demande sociale



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Les diplômes en APAS

Diplômes	Niveau de qualification	Niveaux d'études
Brevet Professionnel	4	bac
Deust STAPS DU STAPS DE JEPS	3	Bac + 2
Licence STAPS APAS Licence STAPS professionnelle DES JEPS	2	bac +3
Master Professionnel APAS	1	Bac + 5
Doctorat STAPS	1	Bac + 8



L'encadrement contre rémunération :

1° *"nul ne peut enseigner, animer, entraîner ou encadrer contre rémunération une activité physique et sportive, a titre d'occupation principale ou secondaire, de façon régulière, saisonnière ou occasionnelle, s'il n'est titulaire d'un diplôme comportant une qualification définie par l'Etat et attestant de ses compétences en matière de **protection des pratiquants et des tiers,**"*

Article L363-1 du code de l'éducation et article L. 212-1 du Code du sport

2° *Et être enregistré au **répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)** dans les conditions prévues au II de l'article L. 335-6 du code de l'éducation.*



Les compétences des diplômés APAS

Une référence :

Le Répertoire National des
Certifications Professionnelles

RNCP

www.cncp.gouv.fr

valide un ensemble

de compétences professionnelles



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Les compétences des diplômés de licence APAS :

1- Participer à la conception de projet

2- Concevoir et organiser des programmes

3- Conduire et évaluer des programmes

4- Participer au pilotage du projet



Le diplômé de Licence APAS

peut :

« *Encadrer des activités physiques ou sportives à destination de différents publics dans une perspective de **prévention-santé** ou de **réadaptation** ou d'**intégration**, de personnes présentant l'altération d'une fonction physique ou psychique* »

Arrêté du 16 décembre 2004

« *Le professionnel a pour vocation de participer à la **conception**, la **conduite** et l'**évaluation** de programmes de Prévention, de suivi et d'Education de la Santé par l'Activité Physique auprès de tout public* ».

fiche RNCP, 2006



La licence A.P.A.S

La formation APAS s'intéresse à l'Activité Physique pour les **personnes handicapées** ou atteintes d'une **déficience**

quelque soit le handicap

(intellectuel, comportemental, sensoriel ou social),

quelque soit la déficience

(respiratoire, cardio-vasculaire, métabolique),

à tous les âges de la vie

(Personnes âgées incluses).



La licence A.P.A.S

Les contenus de la licence A.P.A.S
s'harmonisent sur 3 ans (1 500 heures)

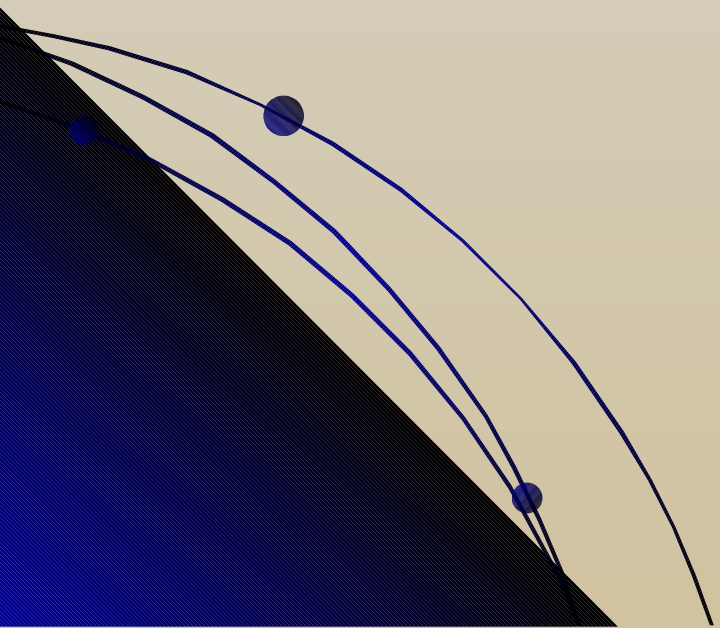
Licence 3ème Année =
600 heures + un Stage de 200 heures
+ 2 ans de Master Professionnel APAS



Je vous remercie pour votre attention



Contact : Isabelle CABY,
Faculté des Sports et de l'Education Physique de Liévin,
Université d'Artois ; isabelle.Caby@univ-artois.fr



Les compétences des diplômés de licence APAS :

1- Participer à la conception de projet

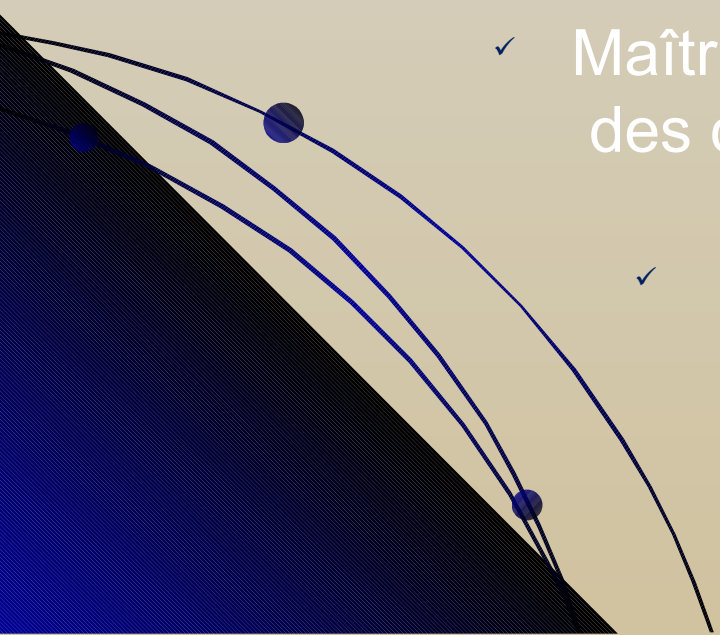
- ✓ Il situe son **action** à l'intérieur d'un **projet global** de Prévention, de Réadaptation ou d'Intégration
 - ✓ Il relie les **caractéristiques des populations** prises en charge aux **effets attendus** de la pratique physique
 - ✓ Il identifie les **caractéristiques des populations** prises en charge pour faire une proposition de **programme intégré** au projet
- 

2- Concevoir et organiser des programmes

- ✓ Outils et méthodes d'évaluation
 - ✓ Paramètres de la planification de la prise en charge (programme, séquence, séance, situation)
 - ✓ Cadre juridique et réglementaire des programmes et des structures concernées
 - ✓ Connaissances scientifiques
 - ✓ Intègre l'impact de la pratique physique dans une prise en charge de la personne (Hygiène de vie, « Bien-être »)
 - ✓ Réunit les ressources humaines et la logistique nécessaires à son action
 - ✓ Gestion administrative et financière des conditions de son action

3- Conduire et évaluer des programmes

- ✓ Maîtrise les éléments essentiels de la relation à la population tant dans ses aspects pédagogiques que déontologiques
 - ✓ Détermine et **adapte** les modalités et **contenus** de son intervention
 - ✓ Maîtrise les **outils et méthodes** d'évaluation des capacités des populations concernées
 - ✓ Maîtrise les outils et techniques nécessaires à son intervention



4- Participer au pilotage du projet :

- ✓ Maîtrise les techniques de **communication** visant la **promotion** de sa **structure** et de son activité
 - ✓ Présente et discute, à l'écrit et à l'oral, les **bilans** de son action

